



Compte rendu du conseil municipal du 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Membres présents :

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, M. Fabien OBARA, M. Jean-Marc GILEWICZ, M. David ROBERT, M. Romuald GARDEL, M. Guillaume FEVEZ

Membres excusés :

M. Pascal MARTINET, Mme Marie Ange HACQUIN-MOLLON

Membres absents :

Mmes Myriam CHARLIER-WEISS, Marie Ange HACQUIN-MOLLON, Maryse LECOMTE-SANZEY,

Pouvoir :

Mme Marie-Ange HACQUIN-MOLLON à M. OBARA Sylvain,
M. Pascal MARTINET à M. OBARA Fabien

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc GILEWICZ

Ouverture de la séance à 19 h 35

Projet agrivoltaïque portant sur les communes de Rembercourt-Sommaise et Vaubecourt

Mrs Gubry, responsable de L'Agence Qair Responsable Développement Nord, Dallery, chef de projet ENR sont venus exposer le projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque compatible avec l'activité agricole, porté par Mrs Martinet et Lang, propriétaires des parcelles identifiées sur les territoires des deux communes.

Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur une surface de 60ha sur des structures adaptées en hauteur et permettre en inter rangée la continuité de l'activité agricole, pour une production annuelle de 38 GWh/an.

Quelques points clés : Décret régissant l'agrivoltaïsme du 8/04/2024

- > Taux d'occupation surfacique limité à 40%,
- > Perte de rendement limitée à 10%,
- > Mise en place de zones témoins,
- > Contrôle régulier des installations,
- > Démantèlement et garanties financières
- > Possibilité de mise en place de financements participatifs

- ➔ Retombées fiscales prévisionnelles pour la commune : 55 000€ la 1^{ère} année, puis 36 000€/an sur 30 ans.
- ➔ + mesures compensatoires définies dans les études.
- ➔ + entretien des chemins liés au projet pendant 30 ans.

A noter que l'avis du conseil municipal est un avis consultatif et que la décision finale appartient au préfet après passage en commission dite CDPNAF. Le projet a reçu un avis favorable à la majorité pour la commune de Vaubecourt.



Modification de l'ordre du jour pour l'ajout :

- Délibération pour la prise d'un arrêté concernant les ayants droits de la rue Champion
- Délibération suite à la demande d'adhésion de Brocourt en Argonne et Récicourt au SMGG

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/04/24

Approbation à l'unanimité

2. Délibération pour la vente du chemin de Sommaisne à Mme Chenot

La clerc de notaire souhaite que la commune prenne une délibération pour que Mme Chenot Marie-José ait l'usufruit du terrain acheté et que Mr Chenot Adrien ait la nue-propriété.

Approbation à l'unanimité

3. Délibération pour la réactualisation du taux horaire de Bertrand Hacquin

Mr Bertand Hacquin, employé communal par intérim, est rémunéré actuellement selon l'indice 420, il est proposé de passer son indice à 489 soit un brut horaire de 15.82€

Approbation à l'unanimité

4. Délibération pour le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne :

La CODECOM a la compétence voirie et assure la maîtrise d'ouvrage unique en cas de travaux. Des travaux de réfection du Chemin des Epis sont prévus cet été, pour ce faire la commune doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités en autorisant le maire à signer la convention de délégation à la Codecom.

Approbation à l'unanimité

5. Délibération pour l'autorisation de tirer les pigeons

Prise d'un arrêté dans lequel seront autorisés Mrs Thomas COCHON et Guillaume FEVEZ à tirer les pigeons dans le village et ses environs.

Approbation à l'unanimité

6. Délibération suite à la demande d'adhésion des communes de Brocourt en Argonne et Récicourt au syndicat mixte Germain Guérard

Dès qu'une nouvelle commune demande l'adhésion au Syndicat Mixte Germain Guérard, toutes les communes membres du syndicat doivent délibérer pour valider leur adhésion. Les conseils municipaux des communes de Brocourt En Argonne et Récicourt ont demandé l'adhésion de leur commune au 01/01/2025.

La commune approuve leurs adhésions à l'unanimité



7. Demande de particuliers pour la possibilité de créer des places de parking

Mr Wilfried Pfender demande la mise en place de « parking » devant sa maison rue Milaville, la configuration de la rue et la sortie du chemin de Condé posent problème, la possibilité d'un aménagement sera étudiée.

8. Délibération pour la prise d'un arrêté concernant les « Ayants droit » de la rue Champion et Champ le Prêtre

Suite à la pose des panneaux sens interdit, « Sauf les ayants droit », un arrêté va être pris par le maire pour attribuer les « ayants droit »

Les ayants droit sont donc les résidents de la commune, et ceux ayants motif à se rendre dans cette rue.

Approbation à l'unanimité

9. Questions et informations diverses

- Le silo Vivescia avait une mise en demeure pour se mettre en conformité réglementaire suite à un rapport APAVE. Les travaux sont toujours en cours.
- Réflexion pour la mise en place d'un abri bus : suite au déménagement de la micro-crèche dans l'ancienne maison de santé, se pose la question d'un abri bus pour la garderie. Le projet est en cours de réflexion.
- Un nettoyage des bornes de sécurité auto relevables est prévu le 06/07 par les conseillers.
- L'entreprise Malézieux est intervenue afin d'aspirer les déchets divers dans les exutoires et les écoulements du cimetière.
- Demande de prêt/location de la salle Jean Gom : actuellement il n'y a pas de règlement concernant la gestion de la salle Jean Gom, les demandes sont donc reportées sur la salle des fêtes et un règlement sera formalisé.
- Enfouissement des réseaux : suite à une demande d'extension de réseau pour la pose d'un compteur au cabinet d'infirmiers rue Milaville, la commune veut bénéficier de ces travaux pour enfouir les réseaux secs du secteur, à savoir : alimentation électrique, éclairage public et fibre optique. Le coût des travaux est de 5 297.04 € subventionné à 60% par la FUCLEM.
- La réfection du Chemin des épis est programmé en août / septembre
- La cérémonie de la Vaux Marie aura lieu le 8 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

**Le Maire,
Sylvain OBARA**

